

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent document a pour but de fixer le cadre de fonctionnement des cours dispensés au Foyer Rural.
Merci de bien vouloir en prendre connaissance.

**à lire et
à conserver**

Modalités d'inscription : à remettre au professeur de danse

La **fiche familiale de renseignements** et **l'attestation de santé** dûment remplis et signés.

2 chèques ou 4 (*chèques regroupés par famille*) à l'ordre du Foyer Rural de Fuveau correspondant :

- 1 chèque : à l'adhésion et à la location de costumes pour le gala de fin d'année
- 1 chèque pour la cotisation annuelle

ou facilité de paiement : 3 chèques : aux échelonnements de la cotisation annuelle

Pour la cotisation annuelle, les heures sont cumulables par famille et à regrouper sur mêmes chèques

Ex : Marie fait 1h d'Eveil et Louise fait 1h30 de Classique -Total des heures : 2h30 soit 550€ de cotisation annuelle

L'adhésion et les frais de location costumes sont individuels

Pour faciliter notre comptabilité et éviter des relances onéreuses : le 1er chèque sera déposé immédiatement, les autres au 1^{er} octobre, 1^{er} janvier, et 1^{er} avril.

Nous vous rappelons qu'à défaut de paiement et d'attestation de santé, l'assurance du Foyer Rural ne vous couvre pas en cas d'accident.

L'adhésion au Foyer Rural de Fuveau est valable dans tous les Foyer Ruraux en France.

Les horaires de cours sont susceptibles d'être modifié si le nombre d'élèves n'est pas suffisant.

Règles de conduite

- Assiduité : Les cours dispensés reposent sur un projet pédagogique global : l'assiduité est indispensable pour une bonne progression des élèves
- Ponctualité: Par respect pour le groupe et le professeur, les élèves doivent être en tenue à l'heure prévue pour le début du cours
- Tenue - Coiffure: Afin d'éviter tout inconfort: une tenue et une coiffure appropriées sont exigées.

Gala de fin d'année : Les élèves (*sauf cours adultes*) participent **obligatoirement** au spectacle de fin d'année.

La présence des parents n'est pas autorisée pendant les cours pour des raisons pédagogiques.

L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite dans le studio.

L'adhésion au Foyer Rural de Fuveau implique un respect des professeurs et de leurs projets pédagogiques, des membres du bureau et de tous les adhérents. Tout manquement peut entraîner un renvoi.

Des portes ouvertes sont proposées une fois par an pendant la période avant Noël

Une assemblée générale se tient une fois par an à laquelle vous êtes conviés pour exprimer vos remarques.

Démission

En cas de démission, une lettre doit être envoyée pour prévenir l'association à l'adresse suivante :

Mme NICOLAS M.J - 67 montée des Pins – les résidences de la Bégude - 13710 Fuveau – 06 11 49 51 19

Toute interruption en cours d'année ne fera l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical.

Divers

Les informations sont envoyées par mail et WhatsApp.

Merci de communiquer votre adresse mail et numéro de téléphone sur la fiche de renseignements.

Il est conseillé de ne laisser aucun bien de valeur dans les vestiaires.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans les locaux.